

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER

SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL

12 AVRIL 2018

Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe, maire	X			
M. VEILLARD Roland, adjoint	X			
Mme DAVID Gisèle, adjointe	X			
M. FOUCHER Hervé, adjoint	X			
Mme MANCEAU Laurence, adjointe	X			Arrivée à 21h15
M. BARRAIS Joël, adjoint	X			
Mme GAUTIER Maryvonne, adjointe	X			
Mme BARET Nathalie	X			
Mme BARRAIS Anne-Marie	X			
Mme BÉZIER Florence	X			
M. BOITEUX Yves-Éric		X		Pouvoir à M. DOREAU
M. BONZAMI Jean-Luc	X			
M BOURDAIS Patrice	X			
Mme DION Annaïck	X			
M DOREAU Jean Sébastien	X			
Mme GARANGER Marie-Françoise	X			
M. GUILMEAU Nicolas			X	
M. HAMON Guénaël			X	
M. LUTELLIER Raymond		X		Pouvoir à Mme GARANGER
M PIVÈNE Pascal	X			
Mme POILPRÉ Stéphanie	X			
Mme ROUSSELET Véronique		X		Pouvoir à Mme DION
Mme TOUPLIN Bénédicte	X			
TOTAL	18	3	2	
Date de convocation : 6 avril 2018 / Secrétaire de séance : F. BEZIER				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 20 (jusqu'à 21h15), puis 21				

◆◆◆

M. LANGOUËT propose de désigner Mme Florence BÉZIER, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LANGOUËT propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

7 - Finances - Bâtiments :

Patrimoine communal : vente d'un garage

8 - Affaires intercommunales :

Désignation du référent santé de la commune

L'accord lui est donné à l'unanimité.

I - AFFAIRES GENERALES - PERSONNEL COMMUNAL

2018-01-04-08

Délégation du conseil municipal au Maire – Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. LANGOUËT rappelle que la délibération du 3 avril 2014 l'autorise à prendre des décisions par délégation du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

*** Délivrance et reprise des concessions de cimetière (alinéa 8, art. L2122-22, CGCT)**

Numéro d'enregistrement	Nom du concessionnaire	Concession	Date
877	BAZILLIER Marcel	Renouvellement	13 mars 2018
878	PINON Henri	Nouvelle	16 mars 2018

*** Droit de préemption urbain (alinéa 15, art. L2122-22, CGCT)**

Numéro d'enregistrement	Propriétaires	Adresse du bien	Désignation du bien	Surface
2018-09	DURAND Marie-Edith	La Thuallière La Thuallière Le Bacul Carre Le Bacul Long Le Bacul	M n°0172 M n°0173 M n°0174 M n°0175 M n°0176	380 m ² 403 m ² 6 767 m ² 2 558 m ² 4 570 m ²
2018-10	GASTINEAU veuve JAVAUDIN Monique et ses enfants	20 rue de la Motte	AK n°105	1 571 m ²
2018-11	SCI MARTEAU (PIHOUR Laurent)	La Perrière La Perrière	AO n°58 AO n°59	2 677 m ² 869 m ²
2018-12	PASQUIER Bruno	4 avenue Paul Bigeon	AK n°92	739 m ²
2018-13	DENUAULT Gabriel et Monique	Rue Moniga	AL n°126	741 m ²
2018-14	MAHÉ Eugène - Solange et leurs enfants	16 rue des Cerisiers	AN n°0103	820 m ²
2018-15	MOREAU Michel et Geneviève	71 rue de l'Oriette	AN n°0283	2 418 m ²
2018-16	SAUVAGE Jean-Louis	81 rue de Nantes	AN n°0113	875 m ²
2018-17	LÉI Jean-Carle	22 rue de Bretagne	AS n°94	384 m ²
2018-18	DENUAULT Gabriel et Monique	11 rue des Cigales	AL n°134	623 m ²

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

M. LANGOUËT rappelle que les opportunités de préemption sont étudiées en réunion de maire-adjoints.

*** Exécution et passation des marchés dans la limite de 20.000 € H.T. (alinéa 4, art. L2122-22, CGCT) :**

Fonctionnement :

- Impression de billets de loterie- Devis Gaëtan Chadelaud pour l'impression de 50000 tickets pour un montant de 420 Euros TTC.
- Impression d'un livret Français-Anglais Musée Robert Tatin - Devis LEB communication- 10000 exemplaires pour un montant de 2384.30 Euros TTC.
- Achat fourniture éclairage salle du Musée- Rexel pour un montant de 1024.01Euros TTC et 205.49 Euros TTC.

Investissement :

- SDCA - Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Libération : Atelier du Marais, pour un montant de 17 700 € HT (21 240 € TTC).
- Alimentation électrique du panneau d'affichage du stade de l'Oriette : entreprise Pottier pour 2160 € HT (2592 € TTC).
- Aménagement des extérieurs de l'ancienne Perception :
 - Pigeon TP à 5 806 € HT (6967.20 € TTC) pour l'aménagement de la cour ;
 - Nerual de 2 800 € HT (3360 € TTC) pour la clôture, le portail et le portillon.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

II - COMMUNICATION ET CADRE DE VIE

2018-02-04-03

Commission Communication et cadre de vie : synthèse du compte-rendu de la réunion du 4 avril 2018

Mme DAVID, adjointe, présente une synthèse du compte-rendu de la commission cadre de vie et communication du 4 avril :

- Dates et heures des prochaines commémorations :
 - armistice du 8 mai 1945 : dimanche 13 mai 2018 à 9h30 place de la mairie ;
 - armistice du 11 novembre 1918 : 10 novembre à 10h30 place de la mairie ;
 - libération de Cossé-le-Vivien le 6 août 1944 : stèle des Américains route de Méral, fin août ou début septembre.
- La journée des aînés aura lieu le dimanche 9 décembre 2018 à la salle Saint Pierre à Méral en raison des travaux de réhabilitation de la salle du FCC.
- Quatre nouvelles structures ont été installées sur le parcours sportif du parc.
- Un roman datant des années 30 écrit par un instituteur de Cossé et dont l'action se déroule sur la commune a été numérisé. Une réflexion va être menée pour étudier l'éventualité d'une réimpression, sachant que cette œuvre est libre de droit.

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de ces informations.

IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

2018-04-04-03

Commission Affaires scolaires et périscolaires : synthèse du compte-rendu de la réunion du 3 avril 2018

Mme GAUTIER, adjointe, présente une synthèse du compte-rendu de la commission affaires scolaires et périscolaires du 3 avril :

- Le cadre du projet d'accompagnement des leçons au périscolaire a été défini : il sera mis en place 2 fois par semaine (le lundi et le jeudi sur une séance de 30 mn de 17h à 17h30) et prendra effet à la rentrée scolaire 2018, en lien avec les enseignants.
- Les travaux envisagés dans une des classes pour abattre une cloison à l'école élémentaire seront reportés en 2019. A l'école maternelle, il sera procédé à l'aménagement d'un banc autour de l'arbre de la cour ainsi qu'aux marquages au sol demandés pour délimiter les espaces de jeux.
- La visite du Conseil Départemental par les jeunes du CMJ aura lieu le 8 juin au matin.

Le Conseil Municipal,

▶ **PREND ACTE** de ces informations.

2018-04-04-02 D

Accueil périscolaire : allongement de la durée d'accueil le soir

Mme GAUTIER, adjointe, informe le conseil municipal qu'une enquête a été menée auprès des parents d'élèves sur le fonctionnement de l'accueil périscolaire. Il est à noter que les avis sur le service sont globalement très bons. Plusieurs familles ont toutefois émis la demande d'un allongement des horaires d'ouverture le soir. Après étude de la demande, la commission affaires scolaires et périscolaires propose un allongement de quinze minutes, soit une fermeture de l'accueil à 18h45 au lieu de 18h30.

Vu l'avis favorable de la commission Affaires scolaires et périscolaires en date du 3 avril 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **FIXE**, à titre d'expérimentation, l'horaire de fermeture de l'accueil périscolaire à 18h45 à partir du 14 mai 2018 et jusqu'à la fin de l'année scolaire,
- ▶ **PRECISE** que le règlement intérieur de l'accueil périscolaire sera modifié en conséquence à la date d'entrée en vigueur de la présente modification.

V - URBANISME

2018-05-04-15

Commission Urbanisme : synthèse du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2018

Arrivée de Mme MANCEAU à 21h15.

M. FOUCHER, adjoint présente la synthèse du compte-rendu de la commission urbanisme du 26 mars 2018 :

- La commission a approuvé le choix du mobilier urbain pour la place du Champ de foire et le parvis de la Mairie. Seront prévus au marché :
 - - 5 bancs type Lisbonne ;
 - - 5 corbeilles type Tulipe ;
 - - 10 supports de cycles type Area Vichy ;
 - - 44 potelets métalliques dont 4 amovibles type Toulouse ;
 - - 20 barrières métalliques de 1m type Toulouse.
- La commission a donné pouvoir à M. le Maire pour négocier l'achat de la parcelle AL 17 (environ 400m²) au prix de 6€/m².

M. BONZAMI demande s'il est prévu d'installer des tables sur la place du champ de foire. **M. LANGOUËT** explique qu'il convient d'attendre la fin des travaux et l'installation du marché dans le nouvel espace pour analyser les possibilités d'installation de tables.

Mme DAVID informe le conseil que les commerçants du marché sont très satisfaits de la gratuité de l'emplacement durant le temps des travaux.

Le Conseil Municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

VI - SPORT - VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE

2018-06-04-05 D

UC Sud 53 : subvention exceptionnelle

M. BARRAIS, adjoint, propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 225 € à l'UC Sud 53 pour le paiement des primes aux coureurs de la course du Pays de Craon du 31 mars.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, bâtiments, personnel communal du 5 avril 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 225 € à l'UC Sud 53,
- ▶ **PRÉCISE** que le montant sera inscrit en dépense à l'article 6574 de la section de fonctionnement.

VII - FINANCES - BATIMENT

2018-07-04-19

Bilans financiers écoles, périscolaire, restaurant scolaire et musée

M. VEILLARD, adjoint, présente les bilans financiers de l'année 2017 pour les écoles publiques, l'accueil périscolaire, le restaurant municipal et le musée.

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

2018-07-04-20 D

Allocations scolaires 2018 et subvention à l'OGEC Sainte-Marie 2019 : fixation du nombre d'enfants à prendre en compte

M. VEILLARD, adjoint, rappelle que chaque année un montant d'allocations scolaires est versé à l'OGEC Sainte-Marie en fonction du nombre d'enfants scolarisés à Jean Jaurès et l'effectif pris en charge à Sainte-Marie (selon la convention du 8 avril 2013 liant la commune à l'OGEC) au 1er janvier de l'année de référence.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les allocations scolaires ont été déterminées par la délibération n°2017-07-04-17 D du 6 avril 2017. Aujourd'hui, il convient de fixer le nombre d'élèves dans chaque école pour déterminer le montant à verser pour 2018. Il est proposé de retenir l'effectif des enfants scolarisés à Jean Jaurès et l'effectif pris en charge à Sainte-Marie (selon la convention liant la commune à l'OGEC) au 1er janvier 2018 soit :

- 238 pour l'école Jean Jaurès ;
- 165 pour l'école Sainte-Marie.

Ces chiffres servent de base de calcul pour les subventions aux associations de parents d'élèves de l'année courante et sont aussi utilisés pour le calcul des frais de scolarité dans les écoles publiques (et donc de la subvention à l'OGEC Sainte-Marie de l'année 2019).

Vu l'avis favorable de la commission Finances, bâtiments, personnel communal en date du 9 avril 2018,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **APPROUVE** cette proposition.

2018-07-04-21 D

Ecoles publiques : calcul du coût moyen par élève, participation des autres communes et subvention de fonctionnement 2018 à l'OGEC Sainte-Marie

M. VEILLARD, adjoint, rappelle que le calcul du coût moyen par élève scolarisé dans les écoles publiques permet de fixer le montant du remboursement de ces frais par les autres communes qui ont des enfants scolarisés dans les écoles Jean Jaurès. Il détermine également le montant de la subvention à l'OGEC Sainte-Marie.

Participation des autres communes

Il s'avère que les dépenses de fonctionnement des écoles publiques sont de 785,95 € par élève pour l'année 2017. Ce montant servira de référence pour la participation des autres communes pour les enfants domiciliés sur une autre commune et scolarisés à Cossé-le-Vivien.

Subvention à l'OGEC Sainte-Marie

Considérant qu'un certain nombre de dépenses pour l'école Sainte-Marie (frais de transport et entrées pour la piscine et la base de loisirs de la Rincerie, fournitures scolaires, informatique, classe de découverte) sont directement prises en charge par la commune ou la communauté de communes du Pays de Craon, le coût moyen par élève est ramené à 649,63 €.

Au 1^{er} janvier 2017, 172 enfants de l'école Sainte-Marie sont retenus dans le calcul de la subvention. La participation communale qu'il revient de verser à l'OGEC Sainte-Marie pour l'année 2018 est donc calculée comme suit : $649,63 \text{ €} \times 172 = 111\,736,36 \text{ €}$.

Vu la loi n°59-1557 du 31 décembre 1959 modifiée ;

Vu le décret n°60-389 du 22 avril 1960 modifié, et notamment l'article 7 ;

Vu le contrat d'association conclu le 4 juillet 2003 entre l'État et l'école Sainte-Marie ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

Vu la circulaire du ministère de l'Éducation nationale n°2012-025 du 15 février 2012 ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la convention de prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Marie par la commune de Cossé-le-Vivien du 8 avril 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, bâtiments, personnel communal en date du 9 avril 2018,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **FIXE**, au titre de l'année 2017, à 785,95 € par enfant le montant de la participation aux frais scolaires des élèves ne résidant pas à Cossé-le-Vivien.
- ▶ **DÉCIDE** d'allouer à l'OGEC Sainte-Marie la somme de 111 736,36 €. au titre de l'année 2018.
- ▶ **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget principal et qu'elle sera versée en 12 acomptes mensuels.

- ▶ **AJOUTE** qu'un montant mensuel de 9311,36 € sera versé mensuellement au début de l'exercice 2019 jusqu'à la fixation du montant de la subvention par le conseil municipal.

2018-07-04-22 D

Budget principal : effacement de dettes

M. VEILLARD, adjoint, informe le conseil municipal que suite à des effacements de dettes prononcés par l'autorité judiciaire, il convient d'éteindre des créances au budget principal :

- ▶ Dossier de Mme D., d'un montant de 240,46 €.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, bâtiments, personnel communal en date du 5 avril 2018,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE** l'extinction des créances présentées.

2018-07-04-23 D

Îlot Grande Rue : acquisition de terrains rue Ambroise Paré

M. VEILLARD, adjoint, informe le conseil municipal que **M. LETORT** a proposé à la commune de vendre son terrain d'une superficie d'environ 437 m² situé rue Ambroise Paré et cadastré AL 17 au prix de 6 € le m². Il est proposé d'en faire l'acquisition. **M. LANGOUËT** indique que les propriétaires des parcelles voisines seront informés du nouveau tarif d'achat des terrains.

M. VEILLARD informe également que **M. TRETON** ayant donné son accord, il est proposé d'approuver l'achat d'une superficie d'environ 150 m² de la parcelle cadastrée AL13 et située rue Ambroise Paré pour un montant de 18 € le m², suite à l'estimation des domaines.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **AUTORISE** l'achat du terrain cadastré AL 17 situé rue Ambroise Paré et dont la superficie est d'environ 437 m² au prix de 6 € le m², ainsi qu'une parcelle d'environ 150 m² du terrain cadastré AL 13 au prix de 18 € le m².
- ▶ **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au compte 2111 de la section d'investissement.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer tous documents et entreprendre toutes démarches pour permettre la bonne réalisation de ces acquisitions.

2018-07-04-24 D

Financement des investissements : choix du scénario

M. LANGOUËT rappelle qu'il est prévu au plan prévisionnel un montant d'investissement de 12 millions d'euros d'ici 2023, dont 9 millions d'euros sur la période 2018-2020. Il précise que trois scénarios sont proposés pour financer les investissements sur la période 2018-2020 :

- Un prêt de 3,5 millions d'euros à taux fixe remboursable sur 20 ans ;
- Un prêt de 5 millions d'euros à taux fixe remboursable sur 20 ans ;
- Un prêt de 5 millions d'euros à taux fixe débloqué sur 3 ans et remboursable sur 20 ans.

Il est proposé au conseil municipal de retenir un scénario d'un emprunt de 5 millions d'euros.

Mme BARET demande le niveau de besoin de financement pour 2018. **M. LANGOUËT** répond que ce besoin s'élève à 3,5 millions d'euros à financer par l'emprunt, le reste des dépenses d'investissement étant couvert par l'autofinancement. **Mme BARET** demande quels projets sont concernés. **M. LANGOUËT** précise qu'il s'agit principalement des projets lancés déjà (place du Champ de foire et salle du FCC), l'aménagement de l'îlot Grande Rue et de la rue de la Libération, ainsi que divers autres investissements de moindre ampleur.

M. DOREAU s'interroge sur la nécessité d'emprunter 5 millions d'euros cette année si 3,5 millions peuvent suffire. **M. LANGOUËT** explique que les taux bas rendent intéressante une stratégie de financement des investissements de cette année uniquement par l'emprunt, et ainsi conserver les fonds propres de la commune pour l'investissement dans les années à venir, si les taux d'intérêts venaient à monter.

M. PIVÈNE ne prend pas part à la délibération.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 17 voix POUR et 2 voix CONTRE (**M. BONZAMI**, **Mme TOUPLIN**), ainsi qu'1 abstention (**Mme BEZIER**),

- ▶ **RETIENT** le scénario d'emprunt d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 millions d'euros.

2018-07-04-25 D

Financement des investissements : recours à l'emprunt

M. LANGOUËT informe les conseillers municipaux des résultats de la consultation des établissements financiers pour le financement des prochains investissements de la commune. La meilleure offre est celle du Crédit Agricole, avec un taux d'intérêt à 1,46%.

M. PIVÈNE et **Mme BARET** ne prennent pas part à la délibération.

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les offres des organismes financiers reçues,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité avec 3 ABSTENSIONS (Mmes BEZIER et GARANGER, M. BOURDAIS),

- ▶ **DÉCIDE** d'accepter l'offre de prêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'attribution d'un montant maximum de 5 000 000 € destiné à financer les dépenses nouvelles en matière d'investissement.
- ▶ **PRÉCISE** les conditions d'acceptation du prêt comme suit : remboursement par trimestre sur une période de 20 ans à un taux fixe de 1,46%, avec un amortissement constant du capital.
- ▶ **AUTORISE** le maire à négocier des conditions contractuelles plus avantageuses avec l'organisme bancaire retenu.
- ▶ **CONFÈRE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2018-07-04-26

Commission Finances – Bâtiment – Personnel communal : synthèse du compte-rendu de la réunion du 5 avril

M. VEILLARD, adjoint, fait la synthèse du compte-rendu de la commission Finances, bâtiments, personnel communal en date du 5 avril 2018 :

- **Comptes administratifs et comptes de gestion, transfert des budgets eau et assainissement** : la préparation du transfert des budgets eau et assainissement a connu des complications techniques au niveau de la Trésorerie, ce qui a entraîné un retard dans l'édition des comptes de gestion. Les comptes administratifs et les comptes de gestion, ainsi que le transfert des budgets eau et assainissement à la communauté de communes interviendront donc au conseil municipal de mai. Une commission sur le sujet aura lieu le 26 avril.
- **Démolitions Grande Rue** : une consultation auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation des diagnostics amiante et plomb et de la maîtrise d'œuvre MOE démolition.
- **La Maison Carré** va être mise en vente au prix de 130 000 €.

Le conseil municipal,

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

2018-07-04-27 D

Patrimoine communal : cession d'un garage

M. VEILLARD, adjoint, informe le conseil municipal que le garage situé rue Ambroise Paré et mis en vente par décision du conseil municipal lors de sa dernière réunion a trouvé acquéreur auprès des époux **FORTUN**, qui en offrent 8000 €. Il est proposé d'accepter la vente.

Considérant que le garage appartient au domaine privé communal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- ▶ **AUTORISE** la vente du garage situé rue Ambroise Paré pour la somme de 8000 €.
- ▶ **PRÉCISE** que les frais de notaire seront mis à la charge de l'acquéreur.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer tout document et entreprendre toute démarche pour permettre la bonne réalisation de la vente.

VIII - AFFAIRES INTERCOMMUNALES

2018-08-04-01 D

Désignation du référent santé de la commune

M. LANGOUËT informe que dans le cadre de la politique de santé de la communauté de communes, il convient de désigner un référent santé pour la commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ **DÉSIGNE Gisèle DAVID** comme référente santé de la commune auprès de la communauté de communes.

Mme Florence BÉZIER
Secrétaire de séance

La séance est levée à 23h06.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. VEILLARD Roland, Adjoint	Mme BARET Nathalie	Mme BARRAIS Anne-Marie
Mme BÉZIER Florence SECRÉTAIRE DE SÉANCE	Mme DION Annaïck	Mme GARANGER Marie-Françoise
Mme POILPRÉ Stéphanie	Mme ROUSSELET Véronique ABSENTE Pouvoir à A. DION	Mme TOUPLIN Bénédicte
M. BOITEUX Yves-Éric ABSENT Pouvoir à J-S. DOREAU	M. BONZAMI Jean-Luc	M. BOURDAIS Patrice
M. DOREAU Jean-Sébastien	M. GUILMEAU Nicolas ABSENT	M. HAMON Guénaël ABSENT
M. LUTELLIER Raymond ABSENTE Pouvoir à M-F. GARANGER	M. PIVÈNE Pascal	